
MINISTRE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-
MUNICATIONS

 EDRET N° 80/301 /MININFO/PT du 18/07/80

portant promotion au titre de l'année 1978, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche technique) de la République Populaire du Congo.

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu l'arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 59-8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo;

Vu le décret N° 59-16/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret N° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret N° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le décret N° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires;

Vu le décret N° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'Avancement des fonctionnaires;

Vu le décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination... du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret N° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 80/300 /MININFO/PT du 18 Juillet 1980 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1978 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche technique) de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 80/335 du 29 Janvier 1980 abrogeant le décret 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979;

Vu le décret n° 79/706 du 30 décembre 1979 portant modification des Membres du Conseil des Ministres;

..../....

FIPOSTEL

D.F.P.

GE/MININFO/PT.

